

## Miel : Réception de chargements de miel en vrac provenant des apiculteurs

1. L'utilisateur :
  - Les apiculteurs qui achètent des barils de miel pour l'emballage ou la revente en vrac.
2. La fréquence d'utilisation :
  - Au besoin.
3. Les raisons d'enregistrer les présents renseignements sont les suivantes :
  - La gestion commerciale
    - Fournit un dossier des stocks de miel en vrac et des échantillons de miel provenant du miel acheté.
  - La salubrité des aliments
    - Fournit un outil de dépistage des contaminants potentiels dans le miel.
    - Fait partie de la gestion globale qui vise à réduire les contaminants potentiels dans le miel.
4. Les références à la Norme de biosécurité apicole et au CBISQT :
  - La Norme de biosécurité apicole : aucune
  - Le CBISQT : pages 81, 85-86, 90-94 et 121-122
  - Le présent modèle est une adaptation des formulaires 7.0.2 (page 156) et 8.0.5 (page 164) du CBISQT.